|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Addendum 1 au Document RAG/1-F** |
| **13 février 2024** |
| **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| RAPPORT À LA TRENTE-ET-UNIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS | |
| ACTIVITÉS DES COMMISSIONS D'ÉTUDES | |

# 1 Introduction

Le présent document permet de faire le point et donne des renseignements sur certaines des questions figurant dans le projet d'ordre du jour de la 31ème réunion du GCR (voir la Circulaire administrative [CA/271](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0271/en)).

# 2 Méthodes de travail

Les méthodes de travail des commissions d'études (CE) et des groupes de travail (GT) ont été appliquées de manière satisfaisante, conformément à la Résolution UIT-R 1 ainsi qu'aux [Lignes directrices relatives aux méthodes de travail](https://www.itu.int/oth/R0A01000004/fr) associées, qui sont en cours de révision et seront présentées au GCR pour examen.

# 3 Accès aux documents de réunion

Conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1, les documents de réunion sont désormais publiés par le personnel du Département des commissions d'études du BR tels qu'«ils ont été reçus», dans un délai d'un jour ouvrable, sur une page web créée à cet effet, et les versions officielles sont mises en ligne sur le site web dans un délai de trois jours ouvrables.

Le Département des commissions d'études du BR réfléchit actuellement à des modalités pour la publication automatique des contributions «telles qu'elles ont été reçues».

# 4 Moyens de travail électroniques

On continue de privilégier le recours aux moyens électroniques, ce qui a été extrêmement utile aux délégués et a permis de réduire sensiblement la consommation de papier.

## 4.1 Site web SharePoint

L'accès à la documentation pendant les réunions via un site web spécial SharePoint est désormais pratique courante.

Les sites SharePoint pour les groupes de travail par correspondance et les groupes du Rapporteur sont également très utilisés pendant les périodes entre les réunions des groupes de travail.

## 4.2 Synchronisation des fichiers

Le dispositif de synchronisation des fichiers a été mis à jour pour toutes les réunions des commissions d'études et des groupes de travail, afin de faciliter l'accès aux versions les plus récentes des documents pendant les réunions et aux salles de réunion attribuées.

## 4.3 Réunions physiques avec participation à distance

Les CE et les GT de l'UIT-R ont tenu des réunions physiques avec participation à distance à partir d'avril 2022. La plate-forme Zoom est utilisée pour ces réunions physiques avec participation à distance étant donné qu'elle permet aux présidents et aux délégués de participer à distance de façon interactive. Toutes les dispositions pour les réunions ont été prises en accord avec les équipes de direction des CE.

L'interprétation des réunions physiques avec participation à distance des CE a également été assurée dans les six langues officielles de l'Union. Afin d'économiser les ressources et compte tenu du manque d'interprètes disponibles, il sera demandé aux Administrations, dans les invitations aux réunions des CE, d'indiquer leurs besoins spécifiques en ce qui concerne l'interprétation dans les langues officielles. L'interprétation sera assurée dans les six langues, dans la mesure du possible.

## 4.4 Pages web des commissions d'études

Conformément à la politique de l'UIT, les pages web sont mises à jour en permanence afin de fournir les informations nécessaires aux délégués.

La liste des groupes de travail par correspondance/groupes du Rapporteur est disponible sur la page principale de chaque CE sous un lien précis, une harmonisation étant assurée pour toutes les CE. En cliquant sur le lien renvoyant à un groupe de travail par correspondance/groupe du Rapporteur, l'utilisateur peut accéder à des informations utiles, notamment le nom du groupe, la page SharePoint, le Rapporteur/président/coordonnateur, la liste de distribution, les archives, etc.

## 4.5 Sous-titrage

Depuis décembre 2013, toutes les réunions des CE se sont tenues avec sous titrage en direct en anglais. Toutefois, cette fonctionnalité a des incidences sur les coûts des réunions, notamment si les réunions sont tenues en dehors des locaux de l'UIT.

# 5 Participation

Le niveau de participation aux réunions des CE et des GT de l'UIT-R a considérablement augmenté au cours des 20 dernières années, en particulier depuis 2020, année durant laquelle toutes les réunions se sont tenues par voie électronique ou de manière physique avec participation à distance. Cette tendance est très encourageante, mais en même temps elle pourrait créer quelques difficultés si ces chiffres sont utilisés pour estimer la participation future aux réunions en présentiel.

La participation moyenne par réunion est présentée dans la Figure 1.

Figure 1

Participation générale moyenne, par an, aux réunions des commissions d'études/des groupes de travail de l'UIT-R depuis 2003

\* Les valeurs les plus élevées correspondent à une année où il y a eu moins de réunions, mais plus de participants (par exemple, la RPC-2).

\*\* Les valeurs les plus élevées correspondent à une année où la plupart des réunions ont été organisées par voie électronique ou au cours de laquelle des réunions ont été tenues de manière physique avec participation à distance.

# 6 Salles de réunion

La pénurie de salles de réunion au siège de l'UIT continue de nuire à la planification efficace des réunions. Ce problème a encore été aggravé par les facteurs suivants:

– le nombre croissant de réunions organisées par tous les Secteurs et le Secrétariat général;

– la pénurie de salles de réunion pouvant accueillir plus de 120 participants;

– la nécessité d'éviter les chevauchements et les conflits entre les dates des réunions ainsi que la nécessité d'organiser les séances des groupes de l'UIT-R en parallèle;

– les très longs délais nécessaires pour les réservations d'installations de remplacement et le nombre limité de ces installations, par exemple le CICG;

– la démolition du bâtiment Varembé et la construction du nouveau bâtiment de l'UIT, qui auront des incidences sur la disponibilité d'un grand nombre de salles de réunions, étant donné que pendant la démolition, celles des bâtiments de la Tour et de Montbrillant ne seront pas utilisables en raison du bruit.

Par conséquent, lorsque les travaux en lien avec le nouveau bâtiment de l'UIT débuteront, un nombre croissant de réunions devront être organisées ailleurs qu'à l'UIT ou sous la forme de réunions mixtes, avec une participation en présentiel et une participation à distance. À cette fin, les membres sont particulièrement encouragés à proposer d'accueillir des réunions de CE ou de GT. En outre, de tels arrangements doivent être planifiées et préparées largement en amont.

# 7 Activités menées par les commissions d'études

On trouvera ci-après une description de certaines activités et d'autres études de normalisation en cours menées au sein de chaque CE. Le Tableau ci-dessous fournit un récapitulatif de l'état d'avancement des études effectuées depuis le GCR-23 ainsi que de l'élaboration de Recommandations UIT-R et de Rapports UIT-R approuvés depuis lors.

| Commission d'études | État d'avancement des études | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Recommandations UIT-R approuvées | Rapports UIT-R approuvés | Questions UIT-R approuvées | Manuels UIT-R approuvés | Vœux UIT‑R approuvés |
| **CE 1** | SM.1838-1 | SM.2048-1, SM.2179-2, SM.2182-3, SM.2257-7, SM.2303-4, SM.2355-2, SM.2454-1, SM.2523‑0 |  | Création du Groupe du Rapporteur du GT 1C chargé d'élaborer la prochaine édition du Manuel sur le contrôle du spectre |  |
| **CE 3** | P.371-9, P.452-18, P.531‑15, P.618-14, P.840‑9, P.1144-12, P.1238-12, P.1239-4, P.1409-3, P.1410-6, P.1411-12, P.1812-7, P.2001-5, P.2040-3, P.2109-2 | P.2346-5, P.2406-3 | 203-9/3, 211‑8/3, 235‑1/3, 236/3 |  |  |
| **CE 4** | M.633-5, M.2159-0, S.1503-4, S.2157-0, S.2158-0 | M.2529-0 | 218-2/4 | Manuel sur les satellites de petite taille |  |
| **CE 5** | F.746-11, F.1568-2, M.493-16, M.541-11, M.1036-7, M.1171-1, M.1568-2, M.1851-2, M.2012-6, M.2070-2, M.2071-2, M.2121-1, M.2150-2, M.2159-0, M.2160-0, M.2161-0, M.2162-0, M.2164-0 | F.2323-2, M.2377-2, M.2415-1, M.2444-1, M.2479-1, M.2527-0, M.2528-0, M.2529-0, M.2530-0, M.2531-0, M.2532-0, M.2533-0, M.2534-0 | 77-9/5, 209‑7/5, 229‑6/5, 256‑2/5, 257‑2/5, 262‑1/5, 264/5 |  |  |
| **CE 6** | BS.1285-1, BS.1352‑4, BS.1387‑2, BS.1423‑1, BS.1698‑1, BS.1873‑1, BS.2126‑1, BT.500‑15, BT.1833‑5, BT.2036‑5, BT.2075‑5, BS.1615‑3, BS.1770‑5, BS.1864‑1, BS.1909‑1, BS.2127‑1, BT.1702‑3, BT.1775‑1, BT.2074‑2, BT.2163‑0 | BS.2266-3, BS.2502‑1, BS./BT.2522-0, BS./BT.2524-0, BT.2140-14, BT.2246‑8, BT.2267‑12, BT.2343‑8, BT.2344‑3, BT.2383‑5, BT.2386‑4, BT.2390‑11, BT.2408‑7, BT.2467‑2, BT.2469‑3, BT.2485‑2, BT.2521‑0, BT.2525-0, BT.2526-0 | 12-4/6, 34-4/6, 111‑2/6, 120‑1/6, 130‑4/6, 132‑7/6, 136‑3/6 |  |  |
| **CE 7** | RA.314-11, RS.1166‑5, RS.1263‑3, RS.1813‑2, RS.2042‑2, RS.2105‑2, RS.2165‑0, SA.1014‑4, SA.2079‑1 | SA.2307-1, RS.2456‑1, RS.2535‑0, RS.2536‑0, RS.2537‑0 | 236-3/7, 256‑1/7 |  |  |

## 7.1 Commission d'études 1

La Commission d'études 1 poursuit l'élaboration de Recommandations, de Rapports et de Manuels de l'UIT‑R concernant les principes et techniques applicables à la gestion du spectre, aux principes généraux en matière de partage, au contrôle du spectre, aux stratégies à long terme relatives à l'utilisation du spectre, aux approches économiques concernant la gestion du spectre au niveau national, aux techniques automatisées et à l'assistance apportée aux pays en développement en coopération avec le Secteur du développement des télécommunications. Les études menées par la CE 1 portent également sur les méthodes d'identification et d'élimination des brouillages, les rayonnements non désirés, la tenue à jour des dictionnaires de données, le redéploiement du spectre, la mesure de l'utilisation du spectre, les utilisations du spectre sans licence et en partage, l'accès dynamique au spectre, les réseaux électriques intelligents et la transmission d'énergie sans fil.

Les Groupes de travail 1A, 1B et 1C ont tenu une réunion traditionnelle avec participation à distance en mai-juin 2023 à Thessalonique (Grèce), à l'aimable invitation de l'Administration grecque. La CE 1 s'est réunie les 5 et 6 juin 2023 à Genève. Depuis la réunion de 2023 du GCR, une nouvelle Recommandation UIT-R a été élaborée, puis adoptée et approuvée. La CE 1 a également approuvé un nouveau Rapport UIT-R et sept Rapports UIT-R révisés. En outre, 22 Recommandations UIT‑R et deux Rapports UIT-R ont fait l'objet d'une mise à jour rédactionnelle.

Recommandation UIT-R:

– SM.1838-1 – «Procédure d'essai pour mesurer le facteur de bruit des récepteurs de contrôle des émissions»

Rapports UIT-R:

– SM.2048-1 – «Utilisation du critère de largeur de bande à x dB pour la détermination des caractéristiques spectrales d'un émetteur dans le domaine des émissions hors bande»

– SM.2179-2 – «Mesure des dispositifs de radiocommunication à courte portée»

– SM.2182-3 – «Installations de mesure disponibles pour la mesure des émissions en provenance de stations spatiales OSG et non OSG»

– SM.2257-7 – «Gestion et contrôle du spectre lors de grands événements»

– SM.2355-2 – «Évolution du contrôle des émissions radioélectriques»

– SM.2454-1 – «Évaluation spatiale des signaux radioélectriques dans différentes bandes de fréquences»

– SM.2523-0 – «Évaluation de l'efficacité d'utilisation et de la valeur économique du spectre»

Les prochaines réunions des GT 1A, 1B et 1C doivent se tenir à l'extérieur de Genève du 12 au 19 juin 2024. La réunion de la CE 1 est prévue le 20 juin 2024.

## 7.2 Commission d'études 3

La Commission d'études 3 continue d'entreprendre des recherches approfondies sur les mesures de propagation, l'analyse de données et l'élaboration de modèles afin d'élargir l'applicabilité des méthodes de prévision de la propagation des ondes radioélectriques dans les parties concernées du spectre jusqu'à 375 THz. En outre, la Commission d'études 3 continue de réviser ou d'élaborer de nouvelles Recommandations, de nouveaux Rapports et de nouveaux Manuels relevant de sa compétence, afin de faciliter la conception des systèmes de radiocommunication et l'évaluation des brouillages. Cette évaluation est souvent nécessaire pour les études de partage et de compatibilité à l'appui des travaux relatifs aux points de l'ordre du jour des CMR.

Depuis la 23ème réunion du GCR, 15 Recommandations UIT-R révisées ont été adoptées et approuvées, et la CE 3 a également approuvé deux Rapports UIT-R révisés. En outre, des modifications de forme ont été apportées à deux Recommandations UIT-R. Par ailleurs, une nouvelle Question UIT-R et trois Questions UIT-R révisées ont été approuvées par la CE 3 de l'UIT‑R.

Pour progresser dans leurs travaux, les GT 3J, 3K, 3L et 3M ont créé quatre groupes de travail par correspondance supplémentaires (actuellement 36 groupes de travail par correspondance actifs). Ces groupes ont effectué une part importante des travaux entre les réunions officielles des GT. Les GT de la CE 3 utilisent les groupes de travail par correspondance de cette manière depuis plus d'une décennie, étant entendu que les quatre groupes de travail ne se réunissent généralement qu'une fois par an et que l'achèvement de certains thèmes à l'étude s'étend sur des périodes de plus de cinq, voire de dix ans. Par conséquent, il ne faut en déduire que ce recours aux groupes de travail par correspondance était spécifiquement dû à la situation liée à la pandémie de COVID-19, pendant la période 2020-2022.

En 2023, les Recommandations de la série P restent les plus utilisées parmi toutes les séries de Recommandations UIT-R, avec plus de 46 000 téléchargements de plus que pour la deuxième série la plus utilisée, ce qui montre l'importance qu'elles revêtent pour tous les utilisateurs des systèmes radioélectriques au sein de l'UIT et de la communauté des radiocommunications en général.

Questions UIT-R:

– 203-9/3 – «Méthodes de prévision de la propagation pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre utilisant les fréquences au-dessus de 30 MHz»

– 211-8/3 – «Données et modèles de propagation à utiliser dans la gamme des fréquences comprises entre 300 MHz et 450 GHz pour la conception des systèmes de radiocommunication hertziens de courte portée et des réseaux locaux hertziens (WLAN)»

– 235-1/3 – «Effets des surfaces électromagnétiques sophistiquées sur la propagation des ondes radioélectriques»

– 236/3 – «Utilisation des méthodes d'apprentissage automatique pour les études sur la propagation des ondes radioélectriques»

Recommandations UIT-R:

– P.371-9 – «Choix d'indices pour les prévisions ionosphériques à long terme»

– P.452-18 – «Méthode de prédiction pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 100 MHz environ»

– P.531-15 – «Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de réseaux à satellite et de systèmes à satellites»

– P.618-14 – «Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication Terre-espace»

– P.840-9 – «Affaiblissement dû aux nuages et au brouillard»

– P.1144-12 – «Guide pour l'application des méthodes de prévision de la propagation de la Commission d'études 3 des radiocommunications»

– P.1238-12 – «Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 300 MHz et 450 GHz»

– P.1239-4 – «Caractéristiques ionosphériques de référence de l'UIT-R»

– P.1409-3 – «Données de propagation et méthodes de prévision pour les systèmes utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude et d'autres stations stratosphériques élevées fonctionnant à des fréquences supérieures à environ 700 MHz»

– P.1410-6 – «Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à large bande fonctionnant entre 3 et 60 GHz»

– P.1411-12 – «Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz»

– P.1812-7 – «Méthode de prévision de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans la gamme de fréquences comprises entre 30 MHz et 6 GHz»

– P.2001-5 – «Modèle général de large portée pour la propagation sur des trajets de Terre dans la gamme des fréquences comprises entre 30 MHz et 50 GHz»

– P.2040-3 – «Effets des matériaux de construction et des structures des bâtiments sur la propagation des ondes radioélectriques aux fréquences supérieures à 100 MHz environ»

– P.2109-2 – «Prévision de l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments»

Rapports UIT-R:

– P.2346-5 – «Compilation des données de mesure concernant l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments»

– P.2406-3 – «Études relatives aux données et aux modèles de propagation sur des trajets de courte distance pour les systèmes de radiocommunication de Terre dans la gamme de fréquences 6-450 GHz»

Les prochaines réunions des GT 3J, 3K, 3L et 3M sont prévues du 29 mai au 7 juin 2024 à Denver, Colorado (États-Unis d'Amérique) et celle de la CE 3 le 17 juin 2024.

## 7.3 Commission d'études 4

La CE 4 continue d'étudier les caractéristiques des systèmes et des réseaux des services fixe, mobile, de radiodiffusion et de radiorepérage par satellite, les interfaces radioélectriques, les objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité ainsi que le partage des ressources orbites/spectre entre les systèmes à satellites OSG et non OSG, pour assurer le développement durable de l'écosystème spatial. L'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23) a inclus dans le domaine de compétence de la Commission d'études 4 la question de l'utilisation correspondante des liaisons du service inter-satellites.

Depuis la 23ème réunion du GCR, la CE 4 a adopté et approuvé une Question UIT-R révisée, trois nouvelles Recommandations et deux Recommandations UIT-R révisées. La CE 4 a également approuvé un nouveau Rapport UIT-R. L'approbation d'un nouveau Manuel sur les satellites de petite taille constitue une autre réalisation majeure de la CE 4. À sa dernière réunion, la CE 4 a également supprimé la Recommandation UIT-R S.354-2 et la Question UIT-R 244/4 et a procédé à une mise à jour rédactionnelle de dix Questions UIT-R. La CE 4 a également organisé l'«Atelier UIT au service de l'espace».

Question UIT-R:

– 218-2/4 – «Traitement du signal à bord pour les systèmes du service mobile par satellite et du service fixe par satellite»

Recommandations UIT-R:

– M.633-5 – «Caractéristiques de transmission d'un système de radiobalises de localisation des sinistres par satellite (RLS par satellite) fonctionnant par l'intermédiaire d'un système à satellites dans la bande de fréquences des 406,0-406,1 MHz»

– M.2159-0 – «Mesures techniques et réglementaires visant à assurer la compatibilité entre les télécommunications mobiles internationales et le service mobile par satellite, en ce qui concerne l'exploitation du service mobile par satellite dans la bande de fréquences 1 518‑1 525 MHz pour les administrations qui souhaitent mettre en œuvre les télécommunications mobiles internationales dans la bande de fréquences 1 492‑1 518 MHz» *(élaborée conjointement par les CE 4 et 5)*

– S.1503-4 – «Description fonctionnelle à utiliser pour le développement d'outils logiciels destinés à déterminer la conformité des réseaux à satellite ou des systèmes à satellites non géostationnaires du service fixe par satellite aux limites spécifiées dans l'Article **22** du Règlement des radiocommunications»

– S.2157-0 – «Procédures à utiliser pour l'évaluation des brouillages causés par un système non OSG quelconque à un ensemble global de liaisons de référence OSG génériques dans les bandes de fréquences 37,5-39,5 GHz (espace vers Terre), 39,5-42,5 GHz (espace vers Terre), 47,2-50,2 GHz (Terre vers espace) et 50,4-51,4 GHz (Terre vers espace)»

– S.2158-0 – «Méthode permettant d'examiner la conformité d'une station terrienne aéronautique en mouvement (A-ESIM) communiquant avec des stations spatiales géostationnaires du service fixe par satellite dans la bande de fréquences 27,5-29,5 GHz à un ensemble de limites de puissance surfacique préétablies à la surface de la Terre»

Rapport UIT-R:

– M.2529-0 – «Études relatives à la compatibilité dans la bande adjacente entre les systèmes IMT du service mobile fonctionnant dans la bande de fréquences 1 492‑1 518 MHz et les systèmes du service mobile par satellite dans la bande de fréquences 1 518-1 525 MHz» *(élaborée conjointement par les CE 4 et 5)*

Manuel UIT-R:

– Manuel sur les satellites de petite taille

Le GT 4B a tenu une réunion entièrement électronique le 23 janvier 2024 afin d'examiner l'accusé de réception des soumissions pour les technologies d'interface radioélectrique (RIT) ou un ensemble de RIT (SRIT) pour la composante par satellite des IMT-2020 au titre de l'étape 3 du processus d'examen des IMT-2020 ainsi que toute contribution supplémentaire relative aux RIT/SRIT proposées.

Les prochaines réunions des GT 4A, 4B et 4C sont prévues du 24 avril au 9 mai 2024, et seront précédées et suivies des réunions de la CE 4, les 23 avril et 10 mai 2024.

## 7.4 Commission d'études 5

La Commission d'études 5 poursuit ses études sur les systèmes et les réseaux des services fixe, mobile (de Terre, aéronautiques et maritimes), de radiorepérage (y compris de radiolocalisation et de radionavigation), d'amateur et d'amateur par satellite, afin de favoriser le développement continu de tous ces services, y compris les systèmes IMT, HAPS/HIBS, ITS et PPDR.

La CE 5 a approuvé une nouvelle Question UIT-R et six Questions UIT-R révisées ainsi que la suppression des Questions UIT-R 205-6/5 et UIT-R 261/5. Elle a également approuvé la mise à jour rédactionnelle de 21 Questions UIT-R. En outre, cinq nouvelles Recommandations UIT‑R, 13 Recommandations UIT-R révisées, huit nouveau Rapports UIT-R et cinq Rapports UIT‑R révisés relevant du domaine de compétence de la CE 5 ont été approuvés. Celle-ci a aussi approuvé la suppression de la Recommandation UIT-R M.1075-0 et des Rapports UIT-R M.319‑7, UIT‑R M.902-1, UIT-R M.904-2 et UIT-R M.1021-0.

Questions UIT-R:

– 77-9/5 – «Examen des besoins des pays en développement en matière d'élaboration et mise en œuvre de la composante de Terre des IMT»

– 209-7/5 – «Utilisation des services mobile, d'amateur et d'amateur par satellite pour les radiocommunications en cas de catastrophe»

– 229-6/5 – «Poursuite du développement de la composante de Terre des systèmes IMT»

– 256-2/5 – «Caractéristiques techniques et opérationnelles du service mobile terrestre dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz»

– 257-2/5 – «Caractéristiques techniques et opérationnelles des stations du service fixe fonctionnant dans la gamme de fréquences 275-1 000 GHz»

– 262-1/5 – «Utilisation de la composante de Terre des systèmes IMT pour des applications particulières»

– 264/5 – «Études relatives aux systèmes de transport intelligents, y compris les véhicules connectés automatisés et les applications futures»

Recommandations UIT-R:

– F.746-11 – «Disposition des fréquences radioélectriques pour les systèmes du service fixe»

– F.1568-2 – «Dispositions de blocs de radiofréquences pour les systèmes d'accès hertzien fixe dans la gamme 10,15-10,3/10,5-10,65 GHz»

– M.493-16 – «Système d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime»

– M.541-11 – «Procédures d'exploitation des systèmes d'appel sélectif numérique à l'usage du service mobile maritime» *(approuvée par l'AR-23)*

– M.1036-7 – «Dispositions de fréquences applicables à la mise en œuvre de la composante de Terre des Télécommunications mobiles internationales (IMT) dans les bandes identifiées pour les IMT dans le Règlement des radiocommunications»

– M.1171-1 – «Procédures radiotéléphoniques dans le service mobile maritime» *(approuvée par l'AR‑23)*

– M.1568-2 – «Dispositions de blocs de radiofréquences pour les systèmes d'accès hertzien fixe dans la gamme 10,15-10,3/10,5-10,65 GHz»

– M.1851-2 – «Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage»

– M.2012-6 – «Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)»

– M.2070-2 – «Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées»

– M.2071-2 – «Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées»

– M.2121-1 – «Harmonisation des bandes de fréquences pour les systèmes de transport intelligents dans le service mobile»

– M.2150-2 – «Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des Télécommunications mobiles internationales 2020 (IMT-2020)»

– M.2159-0 – «Mesures techniques et réglementaires visant à assurer la compatibilité entre les télécommunications mobiles internationales et le service mobile par satellite, en ce qui concerne l'exploitation du service mobile par satellite dans la bande de fréquences 1 518‑1 525 MHz pour les administrations qui souhaitent mettre en œuvre les télécommunications mobiles internationales dans la bande de fréquences 1 492‑1 518 MHz» *(élaborée conjointement par les CE 4 et 5)*

– M.2160-0 – «Cadre et objectifs généraux du développement futur des IMT à l'horizon 2030 et au‑delà» *(approuvée par l'AR-23)*

– M.2161-0 – «Lignes directrices visant à aider les administrations à réduire les brouillages dans la bande causés par les stations terriennes du SFS fonctionnant dans les bandes de fréquences 24,65-25,25 GHz, 27-27,5 GHz, 42,5-43,5 GHz et 47,2-48,2 GHz aux stations IMT»

– M.2162-0 – «Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes de radiorepérage fonctionnant dans la gamme de fréquences 92-100 GHz et des systèmes de radionavigation fonctionnant dans la gamme de fréquences 95-100 GHz»

– M.2164-0 – «Orientations sur les mesures techniques et d'exploitation destinées à l'utilisation de la bande de fréquences 1 240-1 300 MHz par les services d'amateur et d'amateur par satellite pour protéger le service de radionavigation par satellite (SRNS) (espace vers Terre)» *(*approuvée par l'AR-23*)*

Rapports UIT-R:

– F.2323-2 – «Utilisation du service fixe et tendances futures»

– M.2377-2 – «Objectifs et spécifications des systèmes de radiocommunication destinés à la protection du public et aux opérations de secours en cas de catastrophe (PPDR)»

– M.2415-1 – «Aspects liés au spectre de la protection du public et des secours en cas de catastrophe»

– M.2444-1 – «Exemples de dispositions pour le déploiement des systèmes de transport intelligents dans la cadre du service mobile»

– M.2479-1 – «Utilisation de systèmes mobiles terrestres, à l'exclusion des IMT, pour les communications de type machine»

– M.2527-0 – «Applications de la composante de Terre des IMT à des utilisations sociales, industrielles et d'autres natures»

– M.2528-0 – «Capacités de la composante de Terre des IMT-2020 pour les communications multimédias»

– M.2529-0 – «Études relatives à la compatibilité dans la bande adjacente entre les systèmes IMT du service mobile fonctionnant dans la bande de fréquences 1 492‑1 518 MHz et les systèmes du service mobile par satellite dans la bande de fréquences 1 518-1 525 MHz» *(élaboré conjointement par les CE 4 et 5)*

– M.2530-0 – «Communications vocales numériques dans la bande des ondes métriques attribuée au service maritime»

– M.2531-0 – «Procédures d'exploitation applicables au système de connexion automatique utilisant les communications par appel sélectif numérique dans les bandes d'ondes hectométriques et décamétriques à l'usage des navires et des stations côtières»

– M.2532-0 – «Caractéristiques et utilisation des services d'amateur et d'amateur par satellite dans la bande de fréquences 1 240-1 300 MHz»

– M.2533 – «Systèmes de radiocommunication des services collectifs fonctionnant dans le service mobile terrestre»

– M.2534-0 – «Véhicules connectés automatisés»

Alors qu'il a été confirmé à la récente réunion du GT 5D (31 janvier – 7 février 2024) que la 46ème réunion se tiendrait du 26 juin au 3 juillet 2024, la 47ème réunion a été décalée de quelques jours (du 9 au 17 octobre 2024) afin de coïncider (éventuellement) avec la réunion du GT 4C (16-22 octobre 2024).

Les réunions des Groupes de travail 5A, 5B et 5C sont prévues du 14 au 24 mai 2024 et seront précédées de la réunion de la CE 5 le 13 mai 2024.

## 7.5 Commission d'études 6

La Commission d'études 6 poursuit ses études sur la radiodiffusion, en particulier sur les nouvelles questions qui se font jour telles que les technologies évoluées utilisées pour la radiodiffusion numérique de Terre, une plate-forme mondiale pour le service de radiodiffusion, les systèmes de télévision à grande plage dynamique (TV-HDR), les systèmes de radiodiffusion large bande intégrés (IBB), les nouveaux codecs audio et vidéo utilisés pour la radiodiffusion numérique, les systèmes audiovisuels en immersion évolués (AIAV), les spécifications des systèmes de restitution des systèmes sonores évolués, l'utilisation de l'intelligence artificielle en radiodiffusion et l'accessibilité des supports audiovisuels (AVA).

La Commission d'études 6 s'est aussi activement employée à coordonner les travaux sur les questions d'intérêt mutuel avec les CE 9 et 16 de l'UIT-T, par l'intermédiaire du Groupe du Rapporteur intersectoriel (GRI) sur l'accessibilité des supports audiovisuels (GRI‑AVA).

Depuis la réunion de 2023 du GCR, la CE 6 a approuvé sept Questions UIT-R révisées, une nouvelle Recommandation UIT-R, dix-neuf Recommandations UIT-R révisées, six nouveaux Rapports et douze Rapports révisés. En outre, quatre Recommandations UIT-R et neuf Questions UIT‑R ont fait l'objet d'une mise à jour rédactionnelle. La CE 6 a également approuvé la suppression de 39 Recommandations UIT-R et de deux Questions UIT-R.

Questions UIT-R:

– 12-4/6 – «Codage générique avec réduction du débit binaire des signaux vidéonumériques pour la production, la contribution, la distribution primaire et secondaire, la diffusion et les applications connexes»

– 34-4/6 – «Formats de fichiers et transport pour l'échange de signaux audio et vidéo, de données et de métadonnées dans les milieux professionnels de la radiodiffusion»

– 111-2/6 – «Méthodes techniques pour la protection et l'utilisation des données personnelles des utilisateurs finals de systèmes de radiodiffusion»

– 120-1/6 – «Radiodiffusion sonore numérique au-dessous de 174 MHz»

– 130-4/6 – «Interfaces numériques pour la production, la postproduction et l'échange international de programmes radiophoniques et de programmes de télévision destinés à la radiodiffusion»

– 132-7/6 – «Radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre: planification»

– 136-3/6 – «Itinérance mondiale pour la radiodiffusion»

Recommandations UIT-R:

– BS.1285-1 – «Méthodes de présélection pour l'évaluation subjective des faibles dégradations dans les systèmes audio»

– BS.1352-4 – «Format des fichiers pour l'échange de programmes audio avec métadonnées sur supports informatiques»

– BS.1387-2 – «Méthode de mesure objective de la qualité du son perçu»

– BS.1423-1 – «Principes directeurs relatifs à la production de pistes sonores multicanaux à l'aide de techniques sonores ambiophoniques matricielles»

– BS.1615-3 – «Paramètres de planification pour la radiodiffusion sonore numérique aux fréquences inférieures à 30 MHz»

– BS.1698-1 – «Évaluation des champs électromagnétiques provenant des systèmes d'émission de radiodiffusion par voie hertzienne de Terre pour estimer l'effet de l'exposition des personnes aux émissions non ionisantes»

– BS.1770-5 – «Algorithmes de mesure de l'intensité sonore des programmes audio et des niveaux de crête vrais des signaux audio»

– BS.1864-1 – «Pratiques d'exploitation concernant l'intensité sonore dans l'échange international de programmes de télévision numérique»

– BS.1873-1 – «Interface audionumérique multicanal série pour les studios de radiodiffusion»

– BS.1909-1 «Qualité de fonctionnement requise d'un système sonore évolué destiné à être utilisé avec ou sans image associée»

– BS.2126-1 – «Méthodes d'évaluation subjective de systèmes sonores avec image associée»

– BS.2127-1 – «Système de restitution du modèle de définition audio pour les systèmes sonores évolués»

– BT.500-15 – «Méthodologies d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision»

– BT.1702-3 – «Lignes directrices relatives à la réduction du risque de crises d'épilepsie photosensible dues à la télévision»

– BT.1775-1 – «Format de fichier avec fonction de montage pour l'échange de métadonnées, de données audio et vidéo, d'essence de données et de données auxiliaires en radiodiffusion»

– BT.1833-5 – «Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs»

– BT.2036-5 – «Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre»

– BT.2074-2 – «Configuration des services, protocole de transport des médias et informations de signalisation concernant les systèmes de radiodiffusion basés sur la norme MMT»

– BT.2075-5 – «Système intégré de radiodiffusion et large bande»

– BT.2163-0 – «Algorithme de mesure objective pour l'évaluation de la brillance pour la télévision à grande plage dynamique»

Rapports UIT-R:

– BS.2266-3 – «Cadre des systèmes de radiodiffusion audio de demain»

– BS.2502-1 – «Techniques de mesure de l'efficacité de la couverture en matière de radiodiffusion audionumérique»

– BS./BT.2522-0 – «Cadre pour l'avenir de la radiodiffusion»

– BS./BT.2524-0 – «Cadre pour l'avenir de la production de radiodiffusion»

– BT.2140-14 – «Passage de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre»

– BT.2246-8 – «État actuel de la télévision à ultra haute définition»

– BT.2267-12 – «Systèmes intégrés de radiodiffusion et large bande»

– BT.2343-8 – «Recueil d'essais sur le terrain de TVUHD sur des réseaux de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre»

– BT.2344-3 – «Paramètres techniques, caractéristiques opérationnelles et scénarios de déploiement des applications SAB/SAP utilisés en radiodiffusion»

– BT.2383-5 – «Caractéristiques types du partage des fréquences pour les systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre dans la bande de fréquences 470-862 MHz»

– BT.2386-4 – «Radiodiffusion numérique de Terre: conception et mise en œuvre de réseaux monofréquence (SFN)»

– BT.2390-11 – «Systèmes de télévision à grande plage dynamique pour la production et l'échange international de programmes»

– BT.2408-7 – «Lignes directrices concernant les pratiques opérationnelles pour la production de programmes de télévision à grande plage dynamique»

– BT.2467-2 – «Méthodes d'évaluation de la qualité de service des systèmes DTTB de deuxième génération»

– BT.2469-3 – «Caractéristiques types du partage des fréquences pour les systèmes de radiodiffusion numérique de Terre dans la bande de fréquences 174-230 MHz»

– BT.2485-2 – «Méthodes avancées de planification et de transmission des réseaux pour les améliorations de la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre»

– BT.2521-0 – «Exemples concrets de mesures permettant de mettre en œuvre la radiodiffusion prenant en compte l'énergie»

– BT.2525-0 – «Méthode d'analyse du rendu de la peau pour la production de programmes»

– BT.2526-0 – «Essais sur le terrain de systèmes de radiodiffusion mobile multimédia de Terre»

Les réunions des GT 6A, 6B et 6C sont prévues du 4 au 14 mars 2024 et seront suivies de la réunion de la CE 6 le 15 mars 2024.

### 7.5.1 Emmy Award

Principale réussite de la période d'études considérée, la CE 6 a reçu un Emmy Award dans le domaine de l'ingénierie, des sciences et de la technologie, qui récompense les travaux de la Commission sur la Recommandation UIT-R BT.2100 intitulée «*Valeurs des paramètres de l'image dans le cas de systèmes de télévision à grande plage dynamique à utiliser pour la production et l'échange international de programmes*».

C'est la troisième fois que l'UIT-R est récompensé par ce prix, ce qui constitue une réussite remarquable. Le premier Emmy Award a été décerné à la CE 6 de l'UIT-R en 1983, suivi d'un autre en 2011.

## 7.6 Commission d'études 7

La Commission d'études 7 poursuit l'élaboration de Recommandations, de Rapports et de Manuels de l'UIT-R qui sont utilisés pour concevoir et garantir l'exploitation exempte de brouillage des systèmes des services d'exploitation spatiale, de recherche spatiale, d'exploration de la Terre, de météorologie (y compris l'utilisation de liaisons du service inter-satellites), pour la radioastronomie et l'astronomie radar, et pour la diffusion, la réception et la coordination des services de fréquences étalon et de signaux horaires, y compris l'application des techniques par satellite, à l'échelon mondial.

Les systèmes examinés par la CE 7 sont utilisés dans des activités essentielles de notre vie quotidienne, notamment pour:

– la définition et la diffusion du temps universel coordonné (UTC);

– la surveillance de l'environnement à l'échelle mondiale – atmosphère (émissions de gaz à effet de serre), océans, surface terrestre, biomasse, etc.;

– les prévisions météorologiques et le suivi et la prévision des changements climatiques;

– la détection et le suivi de nombreuses catastrophes naturelles ou causées par l'homme (tremblements de terre, tsunamis, ouragans, feux de forêt, marées noires, etc.);

– les alertes et avis en cas de catastrophe;

– l'évaluation des dommages et la planification des opérations de secours; et

– la surveillance et l'atténuation des effets des phénomènes de météorologie spatiale.

Depuis la réunion de 2023 du GCR, une nouvelle Recommandation UIT-R, huit Recommandations UIT‑R révisées, deux Questions UIT-R révisées, trois nouveaux Rapports UIT-R et deux Rapports UIT‑R révisés ont été approuvés. La CE 7 a également approuvé la suppression des Questions UIT‑R 152-2/7, UIT-R 238/7, UIT-R 239/7 et UIT-R 253/7 et du Rapport UIT-R RS.2455. Enfin, la CE 7 a procédé à une mise à jour rédactionnelle de deux Recommandations UIT-R.

Questions UIT-R:

– 236-3/7 – «Évolution de l'échelle de temps UTC»

– 256-1/7 – «Observations de météorologie de l'espace»

Recommandations UIT-R:

– RA.314-11 – «Bandes de fréquences préférées pour les mesures en radioastronomie au‑dessous de 1 THz»

– RS.1166-5 – «Critères de qualité de fonctionnement et de brouillage applicables aux capteurs spatiaux actifs»

– RS.1263-3 – «Critères de brouillage applicables au service des auxiliaires de la météorologie dans les bandes de fréquences 400,15-406 MHz et 1 668,4-1 700 MHz»

– RS.1813-2 – «Diagramme d'antenne de référence pour les détecteurs passifs fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) à utiliser dans les analyses de compatibilité, pour les fréquences comprises entre 1,4 et 100 GHz»

– RS.2042-2 – «Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes de sondage radar spatioportés utilisant la bande de fréquences 40-50 MHz»

– RS.2105-2 – «Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes du service d'exploration de la Terre par satellite (active) utilisant des attributions comprises entre 432 MHz et 238 GHz»

– RS.2165-0 – «Évaluation du brouillage par impulsions susceptible d'être causé par les capteurs radar à ouverture synthétique spatioportés existants ou futurs du service d'exploration de la Terre par satellite (active) aux récepteurs du service de radionavigation par satellite dans la bande de fréquences 1 215-1 300 MHz»

– SA.1014-4 – «Vaisseaux habités ou inhabités destinés à la recherche dans l'espace lointain: exigences en matière de radiocommunications»

– SA.2079-1 – «Partage de fréquences entre les systèmes du service de recherche spatiale et du service fixe par satellite (espace vers Terre) dans la bande de fréquences 37,5‑38 GHz»

Rapports UIT-R:

– RS.2456-1 – «Systèmes de capteurs de météorologie spatiale utilisant le spectre des fréquences radioélectriques»

– RS.2535-0 – «Études relatives aux attributions éventuelles au SETS (passive) dans la gamme de fréquences 231,5-252 GHz»

– RS.2536-0 – «Études de partage et de compatibilité concernant les sondeurs radar spatioportés dans la bande de fréquences 40-50 MHz»

– RS.2537-0 – «Caractéristiques de système représentatives et exemples d'évaluation des brouillages causés aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) par les capteurs radar à ouverture synthétique spatioportés du service d'exploration de la Terre par satellite (active) dans la bande de fréquences 1 215‑1 300 MHz»

– SA.2307-1 – «Protection des systèmes du service de recherche spatiale et du service fixe par satellite partageant la bande de fréquences 37,5-38 GHz»

La prochaine réunion de la Commission d'études 7 est prévue le 18 mars 2024, tandis que les réunions des GT 7A, 7B, 7C et 7D sont prévues du 18 au 22 mars 2024.

## 7.7 Comité de coordination pour le vocabulaire

Le Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) continue de fournir une assistance en vue de garantir la cohérence des différents termes et des différentes définitions utilisés par l'UIT-R, de filtrer toutes les propositions émanant des commissions d'études du Secteur des radiocommunications et de valider les termes et définitions avant de les saisir dans la [base de données des termes et définitions de l'UIT](https://www.itu.int/br_tsb_terms/#/). Le Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) est chargé de la coordination et de l'approbation en ce qui concerne:

− le vocabulaire, y compris les abréviations et les sigles;

− les sujets associés (grandeurs et unités, symboles graphiques et littéraux).

Le CCV de l'UIT-R a pour mission de revoir et de réviser, si nécessaire, les Recommandations existantes de la série V; les Recommandations, nouvelles ou révisées, devraient être adoptées par le CCV de l'UIT-R et soumises pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1, par l'intermédiaire du Directeur du BR.

Depuis l'adoption de la [Résolution 1386](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0127/en) du Conseil, intitulée «Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT)», les réunions organisées par le CCT de l'UIT font largement appel à des méthodes électroniques. À l'heure actuelle, les travaux se poursuivent en vue d'apporter des améliorations à la base de données terminologique de l'UIT.

Le CCT de l'UIT est composé:

− du CCV de l'UIT-R fonctionnant conformément à la Résolution UIT-R 36;

− du SCV de l'UIT-T fonctionnant conformément à la Résolution 67 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT; et

− de représentants de l'UIT-D.

Tous travailleront en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'UIT (Département des conférences et des publications) et les éditeurs des Bureaux.

Les commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T doivent, dans le cadre de leur mandat, poursuivre leurs travaux sur les termes techniques et d'exploitation et leurs définitions en anglais seulement.

La prochaine réunion du CCT aura lieu en avril 2024.

## 7.8 Participation des vice-présidents aux travaux de leurs commissions d'études respectives

Conformément au § A1.4.5 de la Résolution 1-9, le GCR doit être informé de l'absence des vice‑présidents aux réunions du GCR et des CE. Les chiffres de la participation des vice‑présidents aux réunions les concernant durant la période d'études 2019-2023 sont donnés ci-après.

### 7.8.1 Participation des Vice-Présidents de la CE 1 aux travaux de la CE 1

La CE 1 comptait 17 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 1 a organisé quatre réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 1 ayant participé aux quatre réunions de la CE 1: **8/17**.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 1 ayant participé à trois réunions de la CE 1 seulement: **7/17**.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 1 ayant participé à deux réunions de la CE 1 seulement: **1/17**.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 1 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 1: **1/17**.

### 7.8.2 Participation des Vice-Présidents de la CE 3 aux travaux de la CE 3

La CE 3 comptait 10 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 3 a organisé quatre réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 3 ayant participé aux quatre réunions de la CE 3: **5/10**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 3 ayant participé à trois réunions de la CE 3 seulement: **1/10**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 3 ayant participé à une réunion de la CE 3 seulement: **2/10**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 3 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 3: **2/10**.

### 7.8.3 Participation des Vice-Présidents de la CE 4 aux travaux de la CE 4

La CE 4 comptait 19 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 4 a organisé cinq réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 ayant participé aux cinq réunions de la CE 4: **10/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 ayant participé à quatre réunions de la CE 4 seulement: **4/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 ayant participé à trois réunions de la CE 4 seulement: **3/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 ayant participé à deux réunions de la CE 4 seulement: **1/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 ayant participé à une réunion de la CE 4 seulement: **1/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 4 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 4: **0/19**.

### 7.8.4 Participation des Vice-Présidents de la CE 5 aux travaux de la CE 5

La CE 5 comptait 19 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 5 a organisé cinq réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 ayant participé aux cinq réunions de la CE 5: **8/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 ayant participé à quatre réunions de la CE 5: **2/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 ayant participé à trois réunions de la CE 5 seulement: **2/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 ayant participé à deux réunions de la CE 5 seulement: **3/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 ayant participé à une réunion de la CE 5 seulement: **2/19**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 5 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 5: **2/19**.

### 7.8.5 Participation des Vice-Présidents de la CE 6 aux travaux de la CE 6

La CE 6 comptait 12 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 6 a organisé huit réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 6 ayant participé aux huit réunions de la CE 6: **9/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 6 ayant participé à une réunion de la CE 6 seulement: **1/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 6 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 6: **2/12**.

### 7.8.6 Participation des Vice-Présidents de la CE 7 aux travaux de la CE 7

La CE 7 comptait 12 Vice-Présidents nommés pour la période d'études 2019-2023.

La CE 7 a organisé quatre réunions au cours de la période d'études 2019-2023.

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 7 ayant participé aux quatre réunions de la CE 7: **7/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 7 ayant participé à trois réunions de la CE 7: **1/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 7 ayant participé à deux réunions de la CE 7 seulement: **2/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 7 ayant participé à une réunion de la CE 7 seulement: **1/12**

− Nombre de Vice-Présidents de la CE 7 n'ayant participé à aucune réunion de la CE 7: **1/12**.

### 7.8.7 Participation des Vice-Présidents du CCV aux travaux du Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT)

Le CCV comptait 6 Vice-Présidents nommés pour la période d'études considérée.

Le CCT a organisé onze conférences téléphoniques au cours de la période d'études considérée.

− Nombre de Vice-Présidents du CCV ayant participé à huit conférences téléphoniques du CCT: **1/6**

− Nombre de Vice-Présidents du CCV ayant participé à cinq conférences téléphoniques du CCT: **2/6**

− Nombre de Vice-Présidents du CCV ayant participé à quatre conférences téléphoniques du CCT: **1/6**

− Nombre de Vice-Présidents du CCV n'ayant participé à aucune conférence téléphonique du CCT: **2/6**

## 7.9 Travaux préparatoires en vue de la CMR-27, y compris de la RPC27-1

Voir la section 5 du Document [RAG/1](https://www.itu.int/md/R23-RAG-C-0001/en).

# 8 Liaison et collaboration avec l'UIT-D et l'UIT-T ainsi qu'avec d'autres organisations

Les activités intersectorielles se sont poursuivies au cours de cette période, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires pour l'UIT que sont les changements climatiques, les communications d'urgence et l'accessibilité.

• UIT-D

Le BR continue de contribuer aux ateliers et séminaires du BDT.

Le BR a participé activement aux réunions des CE de l'UIT-D, en vue de présenter les résultats les plus récents des activités menées par les CE de l'UIT-R, de fournir des orientations et d'établir des mises en correspondance concernant les Recommandations, les Rapports et les Manuels élaborés par l'UIT‑R qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement et les études menées par les CE 1 et 2 de l'UIT-D.

• UIT-T

Outre les changements climatiques et les communications d'urgence, diverses questions présentent un intérêt mutuel pour l'UIT-R et l'UIT-T, à savoir les IMT, les effets de l'exposition des personnes aux fréquences radioélectriques, les systèmes de transmission par courants porteurs en ligne, les réseaux électriques intelligents, les villes intelligentes, la compatibilité électromagnétique/les brouillages électromagnétiques, les systèmes de transport intelligents, l'accessibilité des supports audiovisuels ainsi que la politique commune en matière de brevets et les droits de propriété intellectuelle.

À sa 45ème réunion (31 janvier – 7 février 2024), le GT 5D a indiqué que des chevauchements d'activités persistaient entre les Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R et a jugé nécessaire d'informer le Directeur du BR de cette situation récurrente.



• Autres organisations

Une liaison fructueuse s'est poursuivie entre les CE de l'UIT-R et d'autres organisations, compte dûment tenu de la Résolution [UIT-R 9](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.9/fr), le cas échéant.

Le Bureau a continué d'assurer une coopération étroite avec plusieurs organisations, avec les objectifs suivants:

1) encourager le dialogue entre organismes ayant des intérêts communs;

2) améliorer la coordination afin de mieux préparer des manifestations comme les CMR; et

3) tenir l'UIT-R informé des activités pertinentes menées par d'autres organisations, afin de conférer un caractère plus stratégique à la planification des programmes de travail.

Le Bureau continue de travailler en collaboration étroite avec les organisations internationales ou régionales concernées, notamment, mais non exclusivement:

− l'APT, l'ASMG, l'UAT, la CEPT, la CITEL et la RCC pour la coordination régionale;

− l'ABU, l'ASBU, l'UER, le SMPT, l'ETSI et la HFCC pour les questions de diffusion;

− l'ITSO, la ESOA, le GVF et la GSMA pour l'utilisation de certains systèmes et services de radiocommunication;

− le Partenariat 3GPP, l'IEEE ainsi que plusieurs organisations régionales de normalisation pour les activités du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC);

− l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, l'ISO et la CEI (y compris le CISPR), le Groupe de coordination des fréquences spatiales, l'Union radio-scientifique internationale (URSI) et plusieurs autres organisations, en fonction des besoins, pour assurer la liaison avec les activités des commissions d'études;

− le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique des Nations Unies (UN‑COPUOS), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale des télécommunications mobiles par satellite (IMSO), le Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO), COSPAS‑SARSAT, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traité.

# 9 Autres activités intersectorielles

Le BR a activement participé à d'autres activités intersectorielles intéressant les travaux des CE de l'UIT-R, comme indiqué ci-dessous:

– Changements climatiques et communications d'urgence: le BR participe aux activités intersectorielles coordonnées par le Groupe d'action de l'UIT sur les changements climatiques et les télécommunications d'urgence au titre de la mise en œuvre de la Résolution 136 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. Des études sont également menées en application de la Résolution [UIT-R 60-3](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.60/fr) (Réduction de la consommation d'énergie pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques grâce à l'utilisation de technologies et systèmes de radiocommunication/TIC).

– Accessibilité: l'UIT-R a activement participé aux travaux de la JCA-AHF (Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité et les facteurs humains) de l'UIT-T.

– SMSI et GTC-SMSI/ODD: en application de la Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée «Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés», l'UIT‑R assure la liaison avec le GTC-SMSI/ODD et contribue en fournissant des renseignements actualisés sur les travaux menés par les commissions d'études de l'UIT‑R. Le Département des commissions d'études du BR a conçu et mis en ligne un site web qui donne la liste des publications de l'UIT-R relatives à chaque ODD. Il est disponible à l'adresse suivante: [https://www.itu.int/en/ITU‑R/study‑groups/Pages/Sustainable‑dev‑goals.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/Pages/Sustainable-dev-goals.aspx).

– Le Bureau continue de participer aux activités liées aux grandes manifestations, conférences et réunions de l'UIT. Ces activités sont menées en vue d'appuyer la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil de l'UIT, l'AMNT et la CMDT.

Conformément à la nouvelle Résolution UIT-R 75, intitulée «Renforcement de la coordination et de la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel», le BR continuera de coopérer avec l'UIT-D et l'UIT-T, selon qu'il conviendra.

# 10 Mesures de suivi demandées par le GCR à sa réunion en 2023

Le Bureau a pris les mesures de suivi demandées par le GCR à sa dernière réunion en mai 2023 (telles qu'elles figurent dans le résumé des conclusions – Circulaire administrative [CA/267](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0267/en)).

− S'agissant de la demande du GCR de préparer des documents à l'appui des travaux de la Commission de contrôle budgétaire de la CMR-23 pour estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre des décisions de la CMR-23 et pour les travaux préparatoires concernant les futurs points de l'ordre du jour, les experts du BR ont fourni leur appui et les documents nécessaires à la Commission de contrôle budgétaire avant et pendant la CMR-23.

− Le GCR a insisté sur le fait que l'UIT-T et l'UIT-R devraient éviter d'entreprendre des travaux qui relèvent manifestement du mandat de l'autre Secteur. Dans ce contexte, étant donné qu'il se pourrait que des contributions ne relevant pas du mandat d'un Secteur soient reçues, le GCR a encouragé l'équipe de direction du groupe qui reçoit ces contributions à informer la partie ayant soumis une contribution de cette nature que la question n'entrait pas dans le cadre de son mandat et lui a demandé de soumettre la contribution au groupe compétent. Les commissions d'études de l'UIT-R agiront en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_